

**Avis favorable du COPRNM sur le
Mandat du groupe de travail
relatif à la préservation des biens culturels en zone à risques naturels
séance plénière du 20 décembre 2012**

Au vu des premiers éléments d'information présentés en séance, le COPRNM confirme l'intérêt d'une réflexion approfondie sur la sauvegarde du patrimoine culturel (matériel et immatériel), exposé à des aléas naturels. Dans un premier temps, et dans le cadre de la transposition de la directive européenne de gestion des inondations¹, **une priorité sera portée aux zones inondables**. D'autres aléas pourront toutefois être examinés telles les cavités souterraines ou la sismicité.

A ce titre, le COPRNM décide la création d'un groupe de travail restreint et lui donne mandat pour aborder sur des territoires d'expérience les 6 thèmes suivants :

1/ le recensement des ressources documentaires, des bonnes pratiques et des acteurs en zones inondables ou submersibles ;

2/ l'identification des biens culturels en France susceptibles d'être exposés aux risques Inondation et submersions rapides (marines et fluviales) ;

3/ l'harmonisation des procédures de sauvegarde des biens culturels et de prévention des risques dans les différents documents de planification ;

4/ les orientations pour la sauvegarde des biens culturels dans les plans de gestion du risque d'inondation (PGRi) et les stratégies locales à élaborer d'ici 2015 dans le cadre de la Directive Inondation et dans les plans de gestion des sites classés au titre du Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco ;

5/ la présentation des mécanismes existants pour l'emploi de financement au niveau national, européen et international au profit des actions proposées ;

6/ la définition d'actions à court, moyen et long termes en matière de formation sur la thématique « Préservation du patrimoine culturel et risques naturels ».

Le groupe de travail établira **un plan d'actions prioritaires** à court et moyen termes incluant :

1 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGPR_Directive_inondation_17-11-2011_DEF_Web.pdf
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12010_EPRI-Principaux-resultats.pdf
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/11029_EPRI_2-plis-roules_DEF_26-12-11_light.pdf

- la mise en oeuvre d'un guide des bonnes pratiques ;
- la réalisation d'un glossaire partagé ;
- l'identification des difficultés de mise en oeuvre ;
- des propositions d'orientations pour un volet « Patrimoine culturel » de la stratégie nationale de prévention des risques d'inondation tant sur le plan de l'Union européenne que sur le plan international ;
- le développement de synergies en matière de recherche appliquée ;
- des propositions en liaison avec le GT *Prévention des risques naturels et actions internationales* notamment pour des événements comme la *Global Platform de l'ISDR* en mai 2013 à Genève ou *Marseille Provence 2013, Capitale européenne de la Culture*.

Par la suite, le groupe de travail examinera la pertinence et les conditions de pilotage d'un programme « Patrimoines et Risques » pour la mise en oeuvre d'actions issues des réflexions et initiatives proposées par le GT et retenues par les ministres en charge de l'Ecologie et de la Culture, sur avis formulé par le COPRNM.

Compte tenu de la nécessité d'appropriation par chacun des acteurs concernés, le COPRNM souhaite que le groupe de travail composé de membres du COPRNM s'associe les personnes qualifiées qu'il jugera nécessaires.

Il rendra compte de l'avancée de sa réflexion à chaque réunion du COPRNM et rendra ses travaux à la fin du premier semestre 2014.